

AD/AD  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE  
SOCIALE ET DE LA JUSTICE.

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-  
NEL CIVIL DE L'ETAT

((/ I S A S :

DECRET N° 87/235 DU 28/5/87, DGP. DGE CH. SAV

portant promotion à trois (3) ans au ti-  
tre de l'année 1985 de Monsieur KINTSA  
Jacques, attaché de Recherche des cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I du Corps  
des Chercheurs et Techniciens de Recher-  
che du Personnel de la Recherche Scien-  
tifique.

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84, portant ratifica-  
tion de l'Ordonnance n° 049/84 du 23.6.84, portant modifica-  
tion de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juil-  
let 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut géné-  
ral des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2007/ET du 24.6.59, fixant le rè-  
glement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/150/ET du 9.5.62, fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/197/ET du 5.7.62, fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°  
15/62 du 3.2.62, portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/ET du 5.7.62 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n° 65/170/ET-SE du 25.6.65 règlemen-  
tant l'avancement des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/42 du 16.9.62, portant statut  
particulier du personnel de la Recherche Scientifique;

(/u le décret n° 64/256 du 8.1.64, portant nomina-  
tion du Premier ministre;

(/u le décret n° 86/1172 du 10.12.86, portant nomina-  
tion des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 86/1173 du 10.12.86, portant orga-  
nisation des intérêts des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/260 du 5.5.85 déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,  
avancements et révisions des situations administratives des  
agents de l'Etat;

(/u le décret n° 86/877 du 10.07.86 sur la prise  
d'effet des avancements et reclassements;

(/u le décret n° 87/233 / NTSSJ. DGP. DGE CH. SAV  
du 28/5/87 portant inscription au tableau d'avancement  
au titre de l'année 1985 de certains fonctionnaires des cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Tech-  
niciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique  
et dressant la liste du fonctionnaire de ces mêmes cadres  
avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

DECRETE :

*MRS*

Article 1er .- Monsieur KINTSA (Jacques) Attaché de Recherche de 2<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie A; hiérarchie 1 du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche en service à Brazzaville, est promu à trois (3) ans au titre de l'année 1986 au 3<sup>e</sup> échelon de son grade pour compter du 1/07/1986 ACC= néant. Indico 1010

Article 2 .- Conformément aux dispositions du décret n° 66/377 du 18/07/1986, <sup>susvisé</sup> cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 .- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée. ~~sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-~~

Par le Premier Ministre,  
Le Garde des Sceaux,  
Ministre du Travail, de la Sécurité  
Sociale et de la Justice,

Brazzaville, le 28 MAI 1987

*Kimbenbe*

*Andre Edouard POUNGUI* .-

Commandant Diendoung KIMBEMBE..

AMPLIATIONS :

|                     |   |
|---------------------|---|
| JORPC .....         | 1 |
| DGFP/DGPCE .....    | 3 |
| DGE .....           | 2 |
| DCF .....           | 2 |
| MRS .....           | 2 |
| DGRST/Dossier ..... | 2 |
| DGPCE/BST .....     | 1 |
| INTERESSE .....     | 1 |
| SGG/BC .....        | 2 |